

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

| ACHAT | ABONNEMENT ANNUEL | ANNONCES |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F | <ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F | <ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F |

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 230400009-GL déposée le 03/04/2023, M. LAWSON LATEKOE WOLANYO, profession Personnel du culte, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à LOME AFLAO, connu sous le nom de Akato Viépé, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord et à l'Est par respectivement des rues non dénommées 16 m et de 14 m et au Sud et à l'Ouest par la propriété GOKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400010-GL déposée le 03/04/2023, Mme ATAKORA WAPOU, profession Sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME SOVIEPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 37ca situé à SANGUERA, connu sous le nom de Zossimé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord et au Sud par la propriété Kossi ADANKPO, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété Koami S.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400011-GL déposée le 03/04/2023, M. AWOLOU Koffi, profession maçon, demeurant à AGOE et domicilié à ANOKUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 25ca situé à AGOE-NYIVE, connu sous le nom de Anokui, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé1 et borné au Nord par la route MISSION-TOVE AGOE-NYIVE de 35m, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest et au Sud par le lot n° 16B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400012-GL déposée le 03/04/2023, Mme SAWADOGO WEEND-PANGA D H, profession ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE CACAVELI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 99ca situé à ANEHO AGBATA, connu sous le nom de Zivé, préfecture des Lacs, commune de Lacs3 et borné au Nord et à l'Est par respectivement des rues de 14 m et de 16 m et au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité DOEVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400013-GL déposée le 03/04/2023, Mme SAWADOGO WEEND-PANGA D H, profession ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE CACAVELI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de Anokui, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé1 et borné au Nord et à l'Ouest par respectivement des rues non dénommées de 8 m et de 28 m et à l'Est et au Sud par respectivement les lots N° 148 et 149.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400014-GL déposée le 03/04/2023, M. FIATY KOMI AGBESI, profession Techniciens de matériels informatiques, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME AWATAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à SANGUERA, connu sous le nom de Adidronkpu, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODOGLO Soadjede et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400015-GL déposée le 03/04/2023, M. AFANOU KOMLANVI, profession déclarant en douanes, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 15ca situé à BAGUIDA-PLANTATION, connu sous le nom de Avepozo Dévégo, préfecture de Golfe, commune de Golfe6 et borné à l'Est, à l'Ouest et au Sud par la propriété BEZOH Kwossi et au Nord par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400016-GL déposée le 03/04/2023, Mme ASSIAKOLEY-LADJOKO ELI, profession ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWÉ, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca situé à LOME TOKOIN, connu sous le nom de Hédzranawoé, préfecture de Golfe, commune de Golfe2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par respectivement les lots N° 1738 A, 1732 et 1737 et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400017-GL déposée le 03/04/2023, Mme HIANGBE AKUVI MAWULI, profession ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AGOTIME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 63ca situé à SAGBADO, connu sous le nom de Agotimé, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité NOUWATI et à l'Est par la Route Sagbado Yoké Kopégan de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400018-GL déposée le 03/04/2023, Mme KOUDJONOU ADJOVI EMEFA EPSE KITIVI, profession Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à LOME et domiciliée à AKODESSEWA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 29ca situé à TOGBLE, connu sous le nom de Alinka Nyivéméglé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoè-nyivé4 et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud par la propriété KOUMAKO et à l'Ouest par la propriété FOLLY Koévi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à KOUDJONOU ADJOVI EMEFA EPSE KITIVI et KITIVI PRUDENCE, et n'est à sa connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400019-GL déposée le 03/04/2023, Mme MEBA Tomguilim, profession pour particulier, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE LYCEE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca situé à SANGUERA, connu sous le nom de Dagbéssito, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoè-nyivé5 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété BENTHO Charlemagne, à l'Est par le titre foncier n° 34243RT et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400020-GL déposée le 03/04/2023, Mme KPODAR Nadège Ayoko Suzanne épouse AGEGEE, profession particulier, demeurant à LOME et domiciliée à KPOGAN YOVO KOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à KPOGAN, connu sous le nom de Yovo Kopé, préfecture de Golfe, commune de Golfe6 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KLOUTSEY KOFFI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400021-GL déposée le 03/04/2023, M. AZIAGBA KOAMI VENUNYE PRIMUS, profession Salarié, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME VERS LE MARCHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 15ca situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de Sagbado, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord par une rue de 14 m et le lot N° 17 C, à l'Est par le lot N° 21 A, au Sud par les lots N° 17 B et 21 A et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400022-GL déposée le 03/04/2023, M. SETO KOMIVI F. XAVIER, profession Commerçant, demeurant à TOHOUN et domicilié à TOHOUNGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca situé à AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de Goloékopé, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord et à l'Est par la propriété TSETSE Kossi et au Sud et à l'Ouest par respectivement des rues de 16 m et de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400023-GL déposée le 03/04/2023, M. DAKOU Kodzo Mawussi, profession gestionnaire, demeurant à KARA et domicilié à KARA TCHINTCHINDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca situé à LOME ADIDOGOME, connu sous le nom de Aflao Apédokoè, préfecture de Golfe, commune de Golfe5 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KODJO HOMEKOU et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400024-GL déposée le 03/04/2023, M. AZIAMALE KOMLAN DIDIER, profession Techniciens en électronique et télécommunications, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE NYIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 36ca situé à SANGUERA, connu sous le nom de Nanégbé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord par les lots N° 1234A et 1233 A, à l'Est par un lot non numéroté, au Sud par les lots N° 1235 et 1236 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400025-GL déposée le 03/04/2023, M. DETSE-VOUTI KOUDZO AGBESSI A, profession Enseignant, demeurant à LOME et domicilié à AKATO VIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 80ca situé à Sagbado, connu sous le nom de Akato-Viépe, préfecture de Golfe, commune de Golfe2 et borné au Nord et à l'Est par la propriété AGBAKA, à l'Ouest par une rue de 16m et au Sud par la propriété KLOMEGAN M.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400026-GL déposée le 04/04/2023, M. AYI MESSAN KOUMAKO, profession Chauffeur de taxis et conducteurs d'automobiles et de camionnettes, demeurant à LOME et domicilié à DABARAKONDJI VERS ASECNA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca situé à LOME ANFAME NORD, connu sous le nom de Anfamé Nord, préfecture de Golfe, commune de Golfe1 et borné au Nord par une rue existante de 14 m et à l'Est, au Sud et à l'Ouest par respectivement les lots N° 222, 223 et 224.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400027-GL déposée le 04/04/2023, M. ATAYI AMATE MADJE, profession Notaires, demeurant à KODOME et domicilié à A QUELQUES METRES DE L'ECOLE IHERIS, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 24ca situé à AGBODRAFO KPESSEI, connu sous le nom de Kpéssigan, préfecture des Lacs, commune de Lacs3 et borné au Nord et au Sud par respectivement des rues de 14 m et de 18 m et à l'Est et à l'Ouest par la propriété DRAFOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400028-GL déposée le 04/04/2023, M. D'ALMEIDA AYAYI ADODO, profession Techniciens comptables, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 63ca situé à LOME, connu sous le nom de Baguida, préfecture de Golfe, commune de Golfe6 et borné au Nord par le lot n° 68, à l'Est par le lot n° 75, à l'Ouest par le lot n° 73 et au Sud par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400029-GL déposée le 04/04/2023, M. GBONGLI Eklu, profession entrepreneur, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE BKS, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 83ca situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de Gbodjome Apouglé, préfecture des Lacs, commune de Lacs3 et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la propriété des héritiers SEPENOU et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400030-GL déposée le 04/04/2023, M. N'TEKPO Casimir, profession Commerçant, demeurant à BE KPOTA LOME et domicilié à AGOE KOVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de Légbassito Kové, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé2 et borné au Nord et au Sud par la propriété KINI Agbétsi et à l'Est et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400031-GL déposée le 04/04/2023, M. AMENUMESE Kossi Agbesinyale Edzodzinam, profession comptable, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 16ca situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de Akato Avoeme, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LOGOSSOU et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400032-GL déposée le 04/04/2023, Mme SOUKOU Meyevi Ablaw épouse AFANOU, profession Retraites, demeurant à ZOWLA et domiciliée à RESIDENCE NON LOIN DU LYCEE DE ZOWLA, ZOWLA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca situé à BE, connu sous le nom de Klobateme Bami Kope, préfecture de Golfe, commune de Golfe1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m et à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la propriété SOUKOU..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400033-GL déposée le 04/04/2023, Mme NOUZIAYOVO Ayawa épouse KPADENOU, profession coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à DABARAKONDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 51ca situé à BE-EST, connu sous le nom de Anfame Nord, préfecture de Golfe, commune de Golfe1 et borné au Nord par le lot n° 740A, au Sud par le lot n° 741B, à l'Ouest par les lots n° 740A et n° 741B et à l'Est par un passage de 8m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400034-GL déposée le 04/04/2023, M. AMEGNITO KOKOUVI GABRIEL, profession Chauffeur de taxis et conducteurs d'automobiles et de camionnettes, demeurant à LOME et domicilié à ATIEGOU VERS TOGO 2000, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca situé à LEGBASSITO , connu sous le nom de Kové, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé² et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la propriété AMEGNITO , au Sud par la propriété AGBANLETI et à l'Ouest par la propriété SAMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400035-GL déposée le 04/04/2023, Mme SAKPLETO KOSSIWA, profession Coiffeurs, esthéticiens et assimilés, demeurant à LOME et domiciliée à VERS EMBASSADE DU SENEGAL, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 64ca situé à LEGBASSITO ATHIEME AHONKPOE , connu sous le nom de Dzigbé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé² et borné au Nord et à l'Ouest par respectivement des rues non dénommées de 16 m et de 18 m et à l'Est et au Sud par la propriété DJEGNO Kokouvi et DJEGNO Yao Yema.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400036-GL déposée le 04/04/2023, M. AHOBLE KODJO DODJI, profession pour particulier, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 92ca situé à AFLAO APEDOKOE , connu sous le nom de Zanvi, préfecture de Golfe, commune de Golfe⁷ et borné au Nord et au Sud par la propriété AHOOMEY-ZUNU D. et à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400037-GL déposée le 04/04/2023, Mme BIAWOU AFI épouse KANRI, profession Vendeurs sur les marchés et assimilés, demeurant et domiciliée à AGOENYIVE DALIKO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 72ca situé à TOGBLEKOPE ALINKA , connu sous le nom de Tamadjépoé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé⁴ et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWOUDI K. et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400038-GL déposée le 04/04/2023, M. ALABA PYOABALO, profession Ingénieurs et assimilés, non classes ailleurs, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE NANEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à ASSIGOME, connu sous le nom de Assigomé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé¹ et borné au Nord par le lot n° 363, au Sud par le lot n° 359, à l'Est par le lot n° 361 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400039-GL déposée le 04/04/2023, Mme DONYOH ADJO MAWOUEENAM, profession Secrétaires, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 20ca situé à SANGUERA , connu sous le nom de Kohé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé⁵ et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBASSAH et au Sud par une rue non dénommée de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400040-GL déposée le 04/04/2023, Mme GERALDO Rizikatoulai, profession Personnel d'entretien des immeubles, demeurant à AGOE et domiciliée à LEO 2000, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 20ca situé à SEGBE AKATO , connu sous le nom de Akato Viépé, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord par une rue de 14 m et à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la propriété ZOUTOU Kodzo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400041-GL déposée le 04/04/2023, M. KONLANI BITIE MEMENE, profession Agents commerciaux, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 52ca situé à LOME SANGUERA , connu sous le nom de Sanguéra , préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété MALM Dede , à l'Est par une rue de 14 m et au Sud par la Route Sanguéra- Zossimé de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400042-GL déposée le 04/04/2023, M. LAWSON Laté Tonato, profession Cadres comptables, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN PROTESTANT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca situé à BAGUIDA, connu sous le nom de Kpogan Agodeke, préfecture de Golfe, commune de Golfe6 et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par le lot n° 5bis, à l'Ouest par le lot n° 3bis et au Sud par le lot n° 4bis..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400043-GL déposée le 04/04/2023, Mme AGBOKOU AMELEVI, profession revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à TOGO 2000, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à HEDZRANAWOE, connu sous le nom de Hédzranawoé, préfecture de Golfe, commune de Golfe2 et borné au Nord par le lot n° 467, à l'Est par le lot n° 460, à l'Ouest par le lot n° 458 et au Sud par une rue de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400044-GL déposée le 04/04/2023, M. DINAH Aladj, profession Techniciens de matériels informatiques, demeurant à LOME et domicilié à DZIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de Agbalépédogan, préfecture de Golfe, commune de Golfe5 et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 2097, à l'Est par le lot n° 2111A et à l'Ouest par le lot n° 2112.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400045-GL déposée le 04/04/2023, M. SOSSAH MISSIHO, profession programmeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZANGERA UCAO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 06ca situé à SANGUERA, connu sous le nom de Djigbé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété DOPOKE et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400046-GL déposée le 04/04/2023, M. AKOUSSAH Kofi Anani M., profession frigoriste, demeurant à NYEKONAKPOE et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca situé à ANEHO, connu sous le nom de Goumou-kopé, préfecture des Lacs, commune de Lacs3 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADOTEVI Moévi Clément et au Sud par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400047-GL déposée le 04/04/2023, M. AZEGUE Komi Elavanyo, profession Salarié, demeurant à AGOE-ANYOKUI et domicilié à AGOE-ANYOKUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 66ca situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de Anonkui, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé1 et borné au Nord par la route AGOENYIVE MISSION-TOVE de 70m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 177 et à l'Ouest par le lot n° 175.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400048-GL déposée le 04/04/2023, M. AZEGUE Komi Elavanyo, profession Salarié, demeurant à AGOE-ANYOKUI et domicilié à AGOE-ANYOKUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 01ca situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de Anonkui, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé1 et borné au Nord par le lot n° 184, à l'Est par le lot n° 187, à l'Ouest par le lot n° 183 bis et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400049-GL déposée le 04/04/2023, M. LAMBONI COURDJO, profession Retraité, demeurant à AGOE et domicilié à CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de Fidokpoui, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé4 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m et à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la propriété NOUNATOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400050-GL déposée le 04/04/2023, M. TCHAKOU KOFFITSE, profession Commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca situé à LOME AGOENYIVE, connu sous le nom de Togomé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est et au Sud par respectivement les lots N° 594 et 592 B et à l'Ouest par une voie express de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400051-GL déposée le 04/04/2023, M. ALOGNON AYIH, profession Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à DAGUE et domicilié à DAGUE DEPOT DE BOISSON GOD FIRST, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 22ca situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de Kpéssi, préfecture des Lacs, commune de Lacs3 et borné au Nord par une rue de 16 m, à l'Est et au Sud par la propriété DJADJOU et à l'Ouest par un passage de 4 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400052-GL déposée le 04/04/2023, M. GUDU KOSSI, profession Enseignant, demeurant à KPELE et domicilié à KPELE-ATIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 73ca situé à SANGUERA SANYRAKO, connu sous le nom de Dangbessito, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBAWODE et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400053-GL déposée le 04/04/2023, M. KPOGAN KOMI, profession Pharmaciens, demeurant à LOME et domicilié à AVANT LA STATION OANDA APRES LE ROND POINT D'ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 59ca situé à BE-EST ATTIEGOU, connu sous le nom de Attiegou Adidome, préfecture de Golfe, commune de Golfe1 et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Est par le lot n° 568B et à l'Ouest par le lot n° 566.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400054-GL déposée le 05/04/2023, Mme KORIKO KPAVASSO, profession Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 60ca situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de Ahonkoui, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé1 et borné au Nord, à l'Est et au Sud par respectivement les lots N° 538 B, 539 A et 543 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400055-GL déposée le 05/04/2023, M. AZOMEDON GAGNON YAWOVI, profession revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de triangle irrégulier d'une contenance totale de 85ca situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de Haoussa Zongo, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé4 et borné à l'Est et à l'Ouest par respectivement les lots N° 8A et 7 et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400056-GL déposée le 05/04/2023, Mme HALOUKANDA MAZALO, profession Auteurs, journalistes et autres écrivains, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 30ca situé à LOME SANGUERA, connu sous le nom de Agnigbé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété AZIABA Komlan et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400057-GL déposée le 05/04/2023, M. AKUE Adoté Enyonam, profession gestionnaire de Stock, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN N'KAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 60ca situé à KPSSI, connu sous le nom de Kpessi, préfecture des Lacs, commune de Lacs3 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété HOUKPATI Affatchao F., au Sud par une rue de 12m et à l'Est par la propriété SESSOAFIO Gnagnina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400058-GL déposée le 06/04/2023, M. DOTTO SERGE KOSSI, profession Professions administratives intermédiaires et assimilées, demeurant à LOME et domicilié à KOHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 09ca situé à SANGUERA, connu sous le nom de Kohé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord par un passage de 6 m, à l'Est et à l'Ouest par respectivement des rues de 12 m et de 30 m et au Sud par les lots N° 833 et 832.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400059-GL déposée le 06/04/2023, Mme JONDOH Fadji Francine Akuavi Sampe épouse SOSSAH, profession Retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN FOREVER, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25a 09ca situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de Goumoukopé, préfecture des Lacs, commune de Lacs3 et borné au Nord par la collectivité ETEH DAKITSE DATEH, à l'Est par la propriété d'ALMEIDA André, à l'Ouest par la propriété JONDOH et au Sud par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400060-GL déposée le 06/04/2023, M. KOGNO Sittouh, profession pour particulier, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à AGOENYIVE TELESSOU, connu sous le nom de Anome, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé1 et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la propriété DOVI Yaovi et à l'Est par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400061-GL déposée le 06/04/2023, Mme TCHAMBIGUI Yeteme, profession Personnel d'entretien des immeubles, demeurant à NOTSE et domiciliée à NOTSE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité FRANCAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 18ca situé à LOME SANGUERA, connu sous le nom de Bokpoko, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOTAME et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400062-GL déposée le 06/04/2023, M. ATTIOGBE Tessan, profession gestionnaire comptable, demeurant à LOME et domicilié à RESIDENCE SISE NON LOIN DE L'EGLISE DES AD, AKATO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 34ca situé à AFLAO KLEME, connu sous le nom de Avegome, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord et au Sud par la propriété GADDEKA Kwamivi, à l'Ouest par la propriété AZANGLO et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400063-GL déposée le 06/04/2023, Mme SAUTER-FRIKO JEANNE AMA, profession Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à AGOE et domiciliée à DEMAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 00ca situé à LOME AGOENYIVE DEMAKPOE, connu sous le nom de Démakpoè, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m et à l'Est, au Sud et à l'Ouest par respectivement les lots N° 82, 80 et 78.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400064-GL déposée le 06/04/2023, M. AYISSOU Edem Kodjo, profession directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 93ca situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de Houmbi, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé1 et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 198B, au Sud par le lot n° 197 et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400065-GL déposée le 06/04/2023, M. GERALDO Issa Cherif, profession Enseignant, demeurant à LOME et domicilié à DOUMASSESE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36a 00ca situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de Agossito, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé2 et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété ASSON et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à GERALDO Issa Cherif, GERALDO Karimatou épouse ATAYI, GERALDO Abdul Gafarou, et n'est à sa connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400066-GL déposée le 06/04/2023, M. TCHATAKOURA AGRIEN, profession Sans profession, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de Vakpossito, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé3 et borné au Nord et à l'Est par respectivement les lots N° 509 et 507, au Sud par un lot non numéroté et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400067-GL déposée le 06/04/2023, M. BOLO KOKOU, profession Salarié, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 82ca situé à SANGUERA, connu sous le nom de Afiadégnigban, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord par une rue de 14m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHONDOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400068-GL déposée le 06/04/2023, M. KPANDJA Napo, profession militaire, demeurant à AGOENYIVE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de Vakpossito, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé3 et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété EHLAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400069-GL déposée le 06/04/2023, M. AMUZU Ekoue Koudjos, profession retraité, demeurant à ANEHO et domicilié à AGBATA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 06ca situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de Agbata, préfecture des Lacs, commune de Lacs3 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALLAGLO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400070-GL déposée le 06/04/2023, M. SIBABI SAIDOU, profession Sans profession, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE KLEVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 51ca situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de Anyavé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé6 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPABLA et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400071-GL déposée le 06/04/2023, Mme DOUFLES Afua, profession Personnel d'entretien des immeubles, demeurant à LOME et domiciliée à APEDOKOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 76ca situé à AFLAO, connu sous le nom de Gbomamé, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord et au Sud par la propriété HOUGNIBO Yaovi Ibéré, à l'Est par la collectivité BLOSSOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400072-GL déposée le 06/04/2023, M. TOKPO Kossi Sese N., profession Techniciens comptables, demeurant à LOME et domicilié à AFLAO SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19a 57ca situé à LOME TOKOIN, connu sous le nom de Nukafu, préfecture de Golfe, commune de Golfe2 et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une rue de 24m, à l'Ouest par les lots n° 7, 6 et 5 et à l'Est par les lots n° 1 et 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400073-GL déposée le 06/04/2023, M. SESSOU DOMEGNON GADEDE, profession Enseignant, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de Atiyikpodji, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADAMADO et à l'Est par l'emprise de la ligne de la Haute tension Legbassito Davié de 52 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400074-GL déposée le 06/04/2023, M. NIMAN SARAKAWA ABALO, profession Autres professions paramédicales, demeurant à ADETIKOPE et domicilié à NON LOIN DU PLAN TOGO DE TSEVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de Agotimé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé6 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété des héritiers TEKPE DENU et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400075-GL déposée le 06/04/2023, Mme ASSAGBA KOKOE, profession ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 11ca situé à ANEHO, connu sous le nom de Togokomé, préfecture des Lacs, commune de Lacs1 et borné au Nord et à l'Est par la propriété DOGBE, à l'Ouest par une rue de 12m et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400076-GL déposée le 06/04/2023, M. AMEGNAGLO KOKOUVI APELETE, profession Techniciens en électronique et télécommunications, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDOGAN EN FACE DE LA HAAC, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à Légbassito, connu sous le nom de Atiéme, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LOGAN MESSAN et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400077-GL déposée le 06/04/2023, M. TETE KOMLAN, profession Professions administratives intermédiaires et assimilées, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 26ca situé à SANGUERA AFIADENIGNBAN, connu sous le nom de Afia dégnigban, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété AHONDOH Koffissan et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400078-GL déposée le 06/04/2023, M. MABUDU A. Koissivi, profession Peintres en bâtiment et poseurs de papiers peints, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE LEGBANOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de Bokpoko, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EZION et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400079-GL déposée le 06/04/2023, M. SAKPA Komi, profession topographe, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca situé à AFLAO-GAKLI, connu sous le nom de Avedzi-Anyigbe, préfecture de Golfe, commune de Golfe5 et borné au Nord par le lot n° 663, à l'Est par le lot n° 665, au Sud par le lot n° 667 et à l'Ouest par la rue du soleil de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400080-GL déposée le 06/04/2023, M. ALAGAN Komlavi, profession directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 88ca situé à LOGOPE, connu sous le nom de Awokoui, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé1 et borné au Nord par le lot n° 733 bis, à l'Est et à l'Ouest par le lot n° 734 bis et au Sud par une route non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400081-GL déposée le 06/04/2023, M. TCHEKPI K E-BALA HONORE, profession Etudiants, demeurant à LOME et domicilié à AVENOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 91ca situé à SANGUERA ZOSSIME, connu sous le nom de Nanégbé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé4 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par respectivement les lots N° 982 C, 982 A et 981 et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400082-GL déposée le 06/04/2023, Mme DJANIE ADEVI FIO, profession revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU VERS EGLISE DES APOTRES, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à LOME HEDJRANAWOE, connu sous le nom de Hédjranawoé, préfecture de Golfe, commune de Golfe2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par respectivement les lots N° 2848, 2843 et 2842 B et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400083-GL déposée le 06/04/2023, M. KAWELE KOMI, profession Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 65ca situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de Tétékpokopé, préfecture d'Agòè-Nyivé, commune d'Agòè-nyivé2 et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune et au Sud et à l'Ouest par la propriété WOEGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400084-GL déposée le 06/04/2023, M. AWOUSI Agbo Comlan, profession Enseignant, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca situé à BAGUIDA, connu sous le nom de Adamavo, préfecture de Golfe, commune de Golfe6 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une propriété non identifiée et au Sud et à l'Ouest par la propriété WOOLAMS Koffigan Kouami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400085-GL déposée le 06/04/2023, M. AWOUSI Agbo Comlan, profession Enseignant, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 35ca situé à BAGUIDA, connu sous le nom de Tamani, préfecture de Golfe, commune de Golfe6 et borné au Nord et à l'Est par les propriétés non identifiées et au Sud et à l'Ouest par respectivement des rues non dénommées de 16 m et de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400086-GL déposée le 07/04/2023, Mme SAVI AYOVI EPSE GBEDEMA, profession coiffeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE CACAVELI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 68ca situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de Gblenkomégan, préfecture de Golfe, commune de Golfe5 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par respectivement les lots N° 6, 4 et 2 et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400087-GL déposée le 07/04/2023, Mme KETY SOKE ADJOA, profession agent commercial, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 82ca situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de Gbonvé, préfecture d'Agòè-Nyivé, commune d'Agòè-nyivé1 et borné au Nord et au Sud par respectivement les lots N° 597 et 599, à l'Est par une rue non dénommée de 30 m et à l'Ouest par les lots N° 595 et 596.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400088-GL déposée le 07/04/2023, Mme SEMEKONAWO Afi épouse AMEGONOU, profession infirmière, demeurant à AFLAO SAGBADO et domiciliée à AGOE VAKPOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de Yokoè, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord par le lot n°4, à l'Est par le lot n°7, au Sud par les lots n°8 et 9 et à l'Ouest par une rue de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400089-GL déposée le 07/04/2023, M. BAHUN-WILSON ADJE EDEN, profession Cadres comptables, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 45ca situé à HEDZRANAWOE, connu sous le nom de Hédzranawoé, préfecture de Golfe, commune de Golfe2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par respectivement les lots N° 126, 135 et 134 A et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400090-GL déposée le 07/04/2023, M. KOUGNIGAN AKOU KOMI, profession Juristes non classés ailleurs, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE NASODE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 72ca situé à ANEHO GOUMOUKOPE, connu sous le nom de Goumoukopé, préfecture des Lacs, commune de Lacs3 et borné au Nord par la propriété BRUCE Komlan, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADOTEVI-AKUE et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400091-GL déposée le 07/04/2023, M. TCHAFARAM HASSANE, profession pour particulier, demeurant à LOME et domicilié à NKAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca situé à Togblekope, connu sous le nom de Akoin, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoè-nyivé4 et borné au Nord, Sud et Est par la propriété ADJIAKPO AZOUMAH et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400092-GL déposée le 07/04/2023, M. AMENOUGLO KODJOVI, profession frigoriste, demeurant à LOME et domicilié à ATIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 17ca situé à Aneho, connu sous le nom de Togokomé, préfecture des Lacs, commune de Lacs1 et borné au Nord par la propriété KOUEVIDJIN Teko, au Sud par la propriété GALE Tsotso, à l'Est par la propriété AMOUZOUVI Kodo et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400093-GL déposée le 07/04/2023, M. ADONOU KOMLA MAWUKO, profession directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 58ca situé à AKATO AVOEME, connu sous le nom de Avoémé, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SEMADO-LANKPO et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400094-GL déposée le 07/04/2023, M. ADONOU KOMLA MAWUKO, profession directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 42ca situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de Akato Viépé, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et au Sud par la propriété LATEY Emile.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400095-GL déposée le 07/04/2023, Mme AMEVOR AFI, profession particulière, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE NYIVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à SANGUERA, connu sous le nom de Konhe, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord, à l'Ouest et à l'Est par la propriété HONKOU et au Sud par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400096-GL déposée le 07/04/2023, Mme TCHOWOUI AKOSSWA ELYSEE, profession Commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 22ca situé à AMADENTA, connu sous le nom de Amadenta, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé2 et borné au Nord et à l'Est par la propriété AYAKOUTALAL Araki et au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400097-GL déposée le 07/04/2023, Mme FOLLIDJIN AMAVI, profession Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à LOME et domiciliée à ATIGANGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 39ca situé à AFLAO, connu sous le nom de Apedokoe, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKATO et au Sud par la route nationale n°5 LOME KPALIME de 40m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400098-GL déposée le 07/04/2023, Mme NYAMEDI AMA ATSUFE EPSE APEDO, profession Professions administratives intermédiaires et assimilées, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à SANGUERA, connu sous le nom de Dangbessito, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité WOGODO et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400099-GL déposée le 07/04/2023, M. AGLAGO DODZI, profession entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à KLEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de Wougomé Dzigbé, préfecture de Golfe, commune de Golfe7 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ALA Lawoe et à l'Est et au Sud par respectivement des rues de 14 m et de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400100-GL déposée le 11/04/2023, M. ALA KOMLAN, profession Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à WOUGOME-DEKPO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca situé à SANGUERA , connu sous le nom de Vogomé, préfecture d'Agoè-Nyivé, commune d'Agoe-nyivé5 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété EFIO Klutsè et à l'Est par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.